

CHRONIQUE POLITIQUE

La disparition si brutale de Roger Le Tourneau, a laissé un grand vide dans l'équipe des rédacteurs de l'Annuaire. Outre les articles, les notes, les comptes rendus bibliographiques qu'il donnait chaque année, il assumait depuis l'origine la tâche délicate de la chronique politique. Sa parfaite connaissance du Maghreb lui permettait de couvrir à lui seul les quatre pays. C'est entre Pâques et l'été que s'élaborent nos chroniques. Il nous a fallu improviser au dernier moment une chronique ou plutôt une série de chroniques car aucun d'entre nous ne pouvait se permettre la performance d'écrire seul sur les quatre pays du Maghreb.

A défaut d'une synthèse impossible pour des pays à régime aussi différents, la vision des événements politiques de Tripoli à Casablanca par un même auteur donnait à la chronique une certaine unité qui désormais devient plus difficile encore.

Aussi, au moins pour cette première année où il nous faut assurer une délicate succession, cette chronique rédigée par plusieurs collaborateurs n'a-t-elle d'autre ambition que d'être une partie-carrefour qui permet au lecteur de prendre un contact rapide avec la vie politique intérieure de chaque pays, de repérer les grands événements et de retrouver dans l'Annuaire les articles, les documents ou les références chronologiques qui s'y rapportent.

LA RÉDACTION.

MAROC

1970 s'annonce comme une étape capitale pour le Maroc. A l'occasion du Mouloud, le 18 mai, le Roi déclarait « Le Maroc se trouve à la veille d'entamer l'une des phases les plus importantes de son existence... ». La fin du régime d'exception qui concrétisait depuis quatre ans une grave crise constitutionnelle, l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution, la mise en place d'institutions nouvellement créées ne sont-ils pas en effet dans la vie politique d'un pays des événements considérables ?

La période était bien choisie pour sortir de l'impasse politique. Sur le plan international la diplomatie marocaine venait d'obtenir quelques brillants succès : la réunion de la première conférence d'Etats musulmans de l'histoire, celle d'un sommet arabe, la réconciliation avec l'Algérie et l'apurement du contentieux frontalier, la reconnaissance de la Mauritanie avec les nouvelles ouvertures diplomatiques qui en résultent, la reprise de relations diplomatiques normales avec la France accompagnée de la relance de la coopération, et même depuis la récupération d'Ifni, la lente mais régulière amélioration des rapports avec l'Espagne. Sur le plan économique la récolte s'annonçait belle et l'aide étrangère, américaine notamment, permettait de poursuivre une politique d'équipement honorable. Il était habile de profiter de cette conjoncture favorable pour sortir d'une impasse politique qui de toute façon ne pouvait se prolonger indéfiniment. C'est donc autour de la réforme constitutionnelle et des élections que va s'organiser l'essentiel de la vie politique du Maroc durant l'année 1970.

1. — ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE

L'initiative politique, même dans cette période d'exceptionnelle activité, n'a jamais cessé d'appartenir au Roi et à son gouvernement. Le Palais a choisi le moment qui lui a paru favorable pour lancer l'opération; il a décidé de la procédure à employer; il a élaboré le texte qui a été proposé aux électeurs par référendum au début de l'été après une brève campagne. De la même façon a été mise en place la procédure électorale et fixée la date des élections au cœur de l'été. Nous renvoyons pour ces problèmes à l'article très complet de Jean Dupont (1) et aux documents publiés en fin de volume (2).

(1) Cf. ci-dessus Jean DUPONT, « Constitution et consultations populaires au Maroc ».

(2) Voir Documents III.

L'instabilité ministérielle qui revêt au Maroc une signification particulière puisqu'elle constitue une véritable méthode de gouvernement (3), n'a pas été moindre que par le passé et totalise sept remaniements en 1970 (4).

Deux d'entre eux ont été provoqués par la crise de l'enseignement. Ahmed Reda Guedira, personnalité politique indépendante, qui avait été placé à la tête du Ministère de l'enseignement secondaire, technique, supérieur et de la formation des cadres à compter du 7 août 1969, ne fut pas soutenu comme il l'espérait par le Roi et le Conseil des Ministres dans la politique libérale qu'il tentait de promouvoir, notamment à l'occasion du conflit avec les étudiants en médecine. Il quitta donc le gouvernement le 20 février; le docteur Laraki, Premier ministre, assura provisoirement cette charge supplémentaire avec la collaboration de Mohamed Chafik qui passa du Cabinet royal où il suivait déjà les problèmes de l'enseignement, au gouvernement où il fut nommé le 24 février sous-secrétaire d'Etat.

Le 25 mars le Dr Laraki se déchargea du lourd fardeau de l'enseignement sur Mamoun Tahiri qui fut remplacé aux finances par son principal collaborateur, le Secrétaire Général de ce département promu ministre: Abdelkrim Lazrak. M. Chafik demeura sous-secrétaire assurant ainsi la continuité dans un secteur qui souffre d'une extrême instabilité.

Le 6 mai la publication inattendue au B.O. d'une liste des membres du gouvernement permettait de découvrir avec toute la discrétion souhaitée que M. Abdesslam Benaïssa, ministre au Cabinet Royal, avait cessé ses fonctions.

Le 7 août, il était mis fin brusquement aux fonctions de M. Mohamed Benhima, ministre d'Etat à l'Agriculture et à la Réforme agraire, et Imani, ministre des Travaux Publics et des Communications. Un communiqué de presse faisait état d'une commission d'enquête chargée de contrôler la gestion de ces ministres; la forte personnalité et l'indépendance du Docteur Benhima expliquent sans doute en cette période électorale, une décision royale qui laisse percer, quelles que soient les explications suggérées, de sérieuses divergences politiques. Le 10 août, M. Hassan Chami entrait pour la première fois au gouvernement comme ministre des Travaux Publics; M. Ahmed Laski y revenait en prenant le portefeuille de l'agriculture.

Le 17 septembre M. Abdelhafid Boutaleb, ministre de la Justice était nommé ministre du Travail en remplacement du jeune et brillant Mehdi Benbouchta dont le Palais semble vouloir faire l'un des animateurs de la future Assemblée. C'est encore à un membre de la vieille « famille-Maghzen » des Benbouchta, l'oncle du précédent, gouverneur de Fès depuis une dizaine d'années, Ahmed Benbouchta que le Roi va faire appel pour le portefeuille de la Justice.

Le 2 octobre un remaniement ministériel restreint permettait au beau frère du Roi, Ahmed Osman, au retour de son ambassade à Washington, de trouver un portefeuille ministériel, celui des Affaires administratives, tandis qu'Ahmed Bahnini prenait la Défense Nationale tout en gardant l'importante

(3) Jean DUPONT, *ibid.*

(4) Pour la liste des remaniements ministériels voir *Documents* III.

charge de secrétaire général du Gouvernement. Le Général Mezziane était nommé ministre d'Etat et tout en conservant ces fonctions devait être le 17 novembre le premier Marocain à être élevé à la dignité de maréchal.

Enfin l'élection de M. Abdelhadi Boutaleb à la présidence de la Chambre des Représentants entraînait le retour du Dr Bel Abbès, ambassadeur à Alger, pour le remplacer, à la tête du ministère des affaires étrangères.

C'est au gouvernement qu'il revenait de mettre en place les nouvelles institutions prévues par la constitution. Différents textes importants vinrent donc organiser le fonctionnement de la Chambre des Représentants (5), de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême (6), du Conseil de Régence (7), de la Haute Cour (8), du Conseil de la promotion nationale et du Plan (9) et du Conseil supérieur de l'enseignement (10). Ainsi la réforme constitutionnelle a été réalisée dans le temps record de trois mois environ.

2. — VIE NATIONALE, POLITIQUE ET SOCIALE

Si le référendum et les élections qui ont suivi sont au centre de la vie politique du pays, il serait cependant exagéré de considérer que ces scrutins et les campagnes qui les ont précédées ont mobilisé la nation. L'étude précitée de Jean Dupont montre qu'en définitive le pays ne s'est pas senti réellement concerné par des opérations qui lui échappaient largement.

Ce qui caractérise cette période semble bien être le fossé qui se creuse entre le pouvoir et les principales formations politiques ou syndicales. Qu'il s'agisse du référendum constitutionnel, des élections, de la Chambre des représentants, du gouvernement ou des mouvements revendicatifs qui ont agité le pays, à aucun moment le dialogue n'a réussi à se nouer véritablement.

Malgré les avances du Roi, l'Istiqlal rejoint la presque totalité des partis politiques et des centrales syndicales dans l'opposition au projet constitutionnel. Le même bloc, avec le noyau dur du *Koutlah el Watania* regroupant l'Istiqlal et l'UNFP, décide la non participation aux élections législatives du 21 août. La presse d'opposition notamment celle de l'Istiqlal orchestre cette opposition, tandis que les syndicats ouvriers, enseignants et étudiants manifestent par des arrêts du travail leur hostilité. C'est du côté des étudiants et des lycéens que le mouvement se durcit le plus dangeureusement : avec des grèves en janvier, février et mai.

L'administration et le gouvernement faute de pouvoir engager un débat constructif sont amenés à rester sur la défensive ou à utiliser des moyens d'intimidation. La contestation souvent violente de la presse istiglalienne

(5) Cf. Documents III.

(6) Cf. Documents III.

(7) Cf. Documents III.

(8) Cf. Documents III.

(9) Cf. Documents III.

(10) Cf. Documents III.

entraîne de nombreuses saisies (le 3 janvier, le 26 février, le 2 et le 12 avril, le 29 mai, le 5 et le 8 juin, le 6 juillet). Plusieurs leaders de l'opposition sont poursuivis : Ali Yata et Rifi membres du P.L.S. à nouveau condamnés, deux membres de l'U.N.F.P. arrêtés à Madrid et remis aux autorités marocaines, 25 étudiants dont les responsables de l'U.N.E.M. momentanément incorporés, M. Berrada directeur de l'*Opinion* condamné à six mois, puis en appel à un an de prison. Des militants de l'U.N.F.P. disparaissent, notamment Mohamed El Yazghi, membre de la commission centrale du parti et réapparaissent quelques mois plus tard lors de l'instruction du complot de Marrakech. En récusant tout dialogue avec l'administration ou le gouvernement devant lesquels ils font le vide malgré les manifestations de bonne volonté du nouveau ministre Mamoun Tahiri, les mouvements étudiants amènent le Roi à se saisir lui-même du problème et à organiser sous son autorité directe du 12 au 15 mars le colloque d'Ifrane à l'issue duquel il prononce un important discours (11) destiné à imposer les options gouvernementales, notamment en matière de filière de formation de professeurs de l'enseignement secondaire et dans le domaine du bilinguisme (12).

Pour sortir de son isolement le gouvernement s'efforce de mobiliser « les masses silencieuses » en réactivant ou en créant les courroies de transmission nécessaires. Ainsi pour les élections, le pouvoir réussit-il à susciter avec beaucoup d'habileté des candidatures indépendantes d'hommes professionnellement actifs et localement connus. Il encourage en juillet la création d'un nouveau syndicat l'Union marocaine des travailleurs autonomes (U.M.T.A.). Il favorise le développement de l'Union nationale des femmes, placée sous la dynamique présidence de la Princesse Lalla Fatima Zohra, femme de l'ancien Khalifa de Tétouan devenu gouverneur de la Banque du Maroc, et il fait siéger ses déléguées au Conseil supérieur du Plan et de la promotion nationale. Il encourage la naissance de nouveaux organes de presse pour enlever à l'Istiqlal le monopole de la presse quotidienne nationale; à partir du 3 mars *La Dépêche*, nouveau quotidien de langue française dirigé par M. Bennouna, Président de l'Agence Maghreb Arabe Presse vient concurrencer l'*Opinion*; le 5 août paraît un quotidien indépendant de langue arabe *Jaridatouka* et le 11 août un hebdomadaire satirique indépendant *Al Kawaliss*; le 15 août M. Bennouna lance le 1^{er} numéro de l'hebdomadaire de langue arabe *Al Mourchid* et le 26 août sort un hebdomadaire en français de tendance monarchiste *Combat maghrébin*. Enfin l'Union des femmes marocaines lance à partir du 25 octobre un magazine de langue française *Aicha*.

A l'agitation sporadique des villes en pleine mutation on opposait traditionnellement la stabilité des campagnes conservatrices. Malgré les graves inondations du Gharb en Février, l'année agricole fut satisfaisante; pourtant le monde rural semble connaître un malaise qui s'est traduit par plusieurs incidents sérieux (5 morts et 16 blessés à Souk el Tleta du Gharb le 28

(11) Cf. Documents III.

(12) Cf. Chronique sociale et culturelle du Maroc.

novembre). Le paysan marocain est en train de prendre conscience que sa terre continue à lui échapper et que sa situation ne s'améliore pas après quinze ans d'indépendance en dépit de toutes les promesses et de tous les discours officiels. Il sait qu'aux colons étrangers succèdent des propriétaires marocains, hauts fonctionnaires ou riches citadins, et que la réforme agraire qui était le complément normal de la décolonisation n'est pas près de se faire. A ce facteur de mécontentement s'ajoutent les délicats problèmes posés par une nécessaire modernisation de l'agriculture que le petit fellah n'a ni les moyens ni la capacité d'entreprendre. Bien loin de prospérer, il a le sentiment de s'affaiblir chaque année davantage.

Fidèle à une tradition sociale et religieuse qui remonte loin dans l'Islam et l'histoire du Maroc, le régime devrait pouvoir compter sur l'appui de la bourgeoisie. Or une partie de celle-ci, conduite par l'Istiqlal et son toujours bouillant *zaïm* Allal el Fassi, ne cesse de mener depuis des années une active campagne d'opposition. Sans doute cette couche de la petite et moyenne bourgeoisie conserve-t-elle un très profond attachement à l'institution monarchique et au Roi lui-même; mais la stagnation économique, les faibles salaires de la Fonction publique, l'absence de participation politique véritable, le déclin des institutions islamiques traditionnelles et le marasme de la culture arabe nationale ne lui laissent-elle guère l'espoir d'une amélioration prochaine. Les seuls défenseurs inconditionnels du régime sont les cadres supérieurs de l'administration, du grand commerce et de l'industrie issus le plus souvent, par un remarquable phénomène de continuité, des traditionnelles « familles Maghzen » (13).

*
**

Durant cette année riche en événements le Palais est resté au centre de la vie politique et a continué à appliquer les recettes expérimentées de la Monarchie alaouite. Il a cherché à prolonger la fiction d'un régime libéral en maintenant le principe du multipartisme (art. 3 de la nouvelle constitution) et une réglementation favorable aux libertés publiques. Mais le jeu démocratique suspendu par l'état d'exception depuis cinq ans n'a pu se remettre à fonctionner utilement malgré le changement de constitution et le retour aux élections. N'ayant pas réussi à s'exprimer librement, ni à participer à l'élaboration du projet constitutionnel, les forces politiques organisées se sont réfugiées dans le vote négatif, l'abstention ou le boycott électoral; le pouvoir s'est retrouvé seul pour animer la scène politique. La situation risque de s'alourdir dans la mesure où l'éveil politique et social des masses progresse inéluctablement, ne serait-ce qu'en raison du développement de la scolarisation. Le monde étudiant représente une force avec laquelle il faut compter chaque année davantage.

(13) Cf. l'ouvrage publié par le C.R.E.S.M. sur « *Les Elites au Maghreb* ». Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1972.

La réforme constitutionnelle et la mise en place des institutions ne paraissent pas avoir substantiellement changé les méthodes de gouvernement. La première session parlementaire a été ouverte solennellement par le Roi et tout s'y est déroulé comme prévu. L'élection du bureau n'a provoqué aucune surprise et M. Boutaleb porté à la Présidence est connu pour sa stricte obédience au Palais. La chambre a voté son règlement, a élu dix commissions permanentes (1. Justice législation et réforme administrative; 2. Enseignement et Affaires culturelles; 3. Affaires économiques; 4. Agriculture et réforme agraire; 5. Finances, Promotion nationale et Plan; 6. Equipement; 7. Intérieur; 8. Affaires étrangères, Défense nationale, territoires colonisés; 9. Tourisme et artisanat; 10. Affaires Sociales). Le Dr Laraki est venu le 11 novembre faire sa déclaration gouvernementale de politique générale devant le nouveau Parlement (cf. art. 59 de la Constitution); mais le gouvernement dont il présentait le programme n'était en rien un nouveau gouvernement résultant des élections, mais bien la même équipe dirigée par le même Premier Ministre. La Chambre s'est mise sérieusement au travail, sans que jamais semble-t-il l'opinion publique marocaine ne se passionne pour des débats dont elle avait pourtant été sevrée pendant cinq ans. Cette « Chambre introuvable » étonnamment dépolitisée pourra-t-elle jouer de façon efficace le rôle de soupape de sécurité nécessaire à tout régime ? Une réponse négative à cette question-clé que se posent les observateurs de la vie politique marocaine signifierait que le Roi et son gouvernement auraient à supporter seuls, sans corps intermédiaires, et donc sans dialogue utile, la montée de nouveaux périls.

Claude CHRISTOPHEL